

- **Intérêts non hypothécaires intégrés à la teneur territoriale dans les règles d'origine de l'ALE**
Créé en janvier 1992, le groupe spécial a accueilli la contestation canadienne de l'interprétation américaine du traitement des intérêts non hypothécaires dans les règles d'origine de l'ALE.
- **Lait UHT**
Mis sur pied en mars 1993, ce groupe spécial n'a pas encore fait connaître sa décision.

Groupes spéciaux chargés du chapitre 19 (droits antidumping et droits compensateurs)

- **Décision concernant les droits antidumping sur les framboises rouges**
Établi en mars 1989, le groupe spécial a mené un examen qui a incité le département du Commerce des États-Unis à recalculer les marges de dumping applicables aux exportateurs canadiens et à rejeter les allégations de dumping.
- **Décision concernant les droits antidumping sur le matériel d'asphaltage routier**
Créé en mars 1989, le groupe spécial a confirmé la conclusion du département du Commerce voulant que des pièces du matériel canadien d'asphaltage routier soient visées par une ordonnance de dumping et donc assujetties à des droits.
- **Décision concernant les droits antidumping sur le matériel d'asphaltage routier**
Formé en avril 1989, le groupe spécial a accueilli le rajustement du département du Commerce applicable aux taxes dans le calcul de la marge de dumping.
- **Décision concernant les droits antidumping sur les morues séchées salées**
Mis sur pied en avril 1989, le groupe spécial a mis fin à ses travaux sur l'assentiment des deux parties du fait que l'ordonnance anti-dumping avait été annulée.